

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, September 16, 1987

• 1537

The Chairman: Order. First of all, I would like to read a letter from the Speaker, addressed to myself.

Pursuant to Standing Order 93.(2), this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act.

John A. Fraser.

I would like to ask the clerk if she would read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: There are a few housekeeping items we have to do before we start. The first one relates to printing. How many copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence* should be printed? The limit is 750.

Mr. Kempling: I do not know what the minimum is, but I do not think it is 750, is it?

The Chairman: For legislative committees it is 750.

Mr. Kempling: If that is the minimum, just do the minimum, because it is not a controversial matter. I do not imagine we will be getting requests from people across Canada for copies.

The Chairman: There will be a lot of insomnia.

Mr. Kempling: I move that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Relating to receiving and printing evidence, that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman, a person designated to be chairman of the committee. . .

Mr. Leblanc: I so move.

The Chairman: Is it the committee's wish to have a Subcommittee on Agenda and Procedure?

Mr. Kempling: I do not think so.

The Chairman: I think we can deal with anything we need with the whole committee.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 16 septembre 1987

Le président: La séance est ouverte. D'abord, j'aimerais lire une lettre que m'a adressée le Président de la Chambre.

Conformément à l'article 93.(2) du Règlement, la présente confirme votre nomination à titre de président du Comité législatif sur le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

John A. Fraser.

J'aimerais demander à la greffière de lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Nous avons quelques affaires courantes à régler avant de commencer. La première concerne les impressions. Combien d'exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages* devrait-on faire imprimer? La limite est de 750.

M. Kempling: Je ne sais pas quelle est la quantité minimum, mais je ne pense pas que ce soit 750, n'est-ce pas?

Le président: Pour un comité législatif, c'est 750.

M. Kempling: Si c'est le minimum, ne faites imprimer que le minimum, car ce n'est pas une question sujette à controverse. Je ne pense pas que l'on nous demande des exemplaires d'un bout à l'autre du Canada.

Le président: Il y aura pas mal d'insomnie.

M. Kempling: Je propose que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, ainsi que le Bureau de régie interne l'a établi.

Des voix: Adopté.

Le président: Pour ce qui est de l'audition et de l'impression des témoignages, que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages, et à permettre l'impression de ces derniers en l'absence de quorum, pourvu que trois membres soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne qu'il aura désignée. . .

M. Leblanc: Je le propose.

Le président: Le Comité désire-t-il avoir un Sous-comité du programme et de la procédure?

M. Kempling: Je ne crois pas.

Le président: Je pense que le Comité plénier peut faire tout ce qui est nécessaire.